



Commune de Plessis de Roye - Belval

Bulletin municipal

L'éditorial

Cher-e-s Habitant-e-s,

Les chaleurs estivales de la période d'été sont déjà derrière nous...

et c'est l'heure de sonner la rentrée !

Rentrée qui démarre sur les "chapeaux de roues", petit clin d'oeil à la mise en place du ralentisseur de Belval,

Rentrée qui se fera masquée, période de Covid oblige,

Rentrée qui s'envisagera "Couverte" avec très certainement, prochainement le démarrage des travaux de la toiture et du clocher de l'église.

Alors, oui, l'heure a sonné....

et il est temps, pour l'équipe municipale, de vous souhaiter " Une Belle Rentrée" !

Aussi, je vous laisse découvrir, avec plaisir, le programme à venir dans cette nouvelle édition du Bulletin municipal....

*Catherine Quirin
Première adjointe*

Les projets à l'étude dans la commune

L'équipe municipale a décidé de procéder à différentes études et projets afin d'améliorer les conditions de vie dans notre commune. Ces projets n'aboutiront peut être pas tous mais les études sont engagées afin de rechercher les meilleures solutions qui puissent satisfaire la plupart des administrés. Ces projets sont ouverts à la discussion et tous ceux qui auraient des propositions, suggestions, questions, remarques ne doivent pas hésiter à en faire part en prenant contact avec les élus.

Rénovation de l'église : Après de nombreuses années, et une complexité de dossier à gérer, notre église va bientôt retrouver son clocher rénové. Les échéances de réalisation des travaux se réduisent à grand pas.

L'arrêté de mise en péril, publié fin juillet, imposé par la dégradation dangereuse de la toiture a été un bon catalyseur pour l'accélération des procédures. Dès lors, des réunions se sont enclenchées :

Sommaire

Vie municipale

- Les projets pour Plessier 1-2
- Démarches en mairie
- Arrêté Salle Communale
- Permanences 3

Vivre et décider ensemble

- Ecole Maternelle et Primaire 3
- Covid et Collégiens, lycéens 3
- Quelques règles de bonne conduite 3
- Le 14 juillet 2020
- Ralentisseur à Belval 4

Informations utiles

- Aides du Conseil départemental de l'Oise 4

Parole libre

- Panneaux d'affichage 4

Un peu d'histoire... 4

Nous commençons cette rubrique par le rappel des panneaux du « Circuit du Plémont », haut lieu de la Grande Guerre.

Dans les bulletins ultérieurs, nous rappellerons quelques éléments d'Histoire associés à notre commune (nom de rue, de lieu, personnages, faits marquants, etc.)

septembre 2020

Les projets à l'étude dans la commune (suite)

Rénovation de l'église (suite) :

- avec l'ADTO (maîtrise d'œuvre du dossier) – pour le lancement de l' « appel à consultation accéléré »
- avec l'entreprise Lelu, spécialiste de l'entretien des monuments classés, qui s'est déplacée pour établir une étude et un devis actualisé.
- avec la région, ainsi que le conseil départemental pour solliciter, dans le cadre du financement, toutes les aides et subventions envisageables.

Cette nouvelle dynamique dans l'avancement de ce dossier, devrait permettre le démarrage prochain des travaux (nous l'espérons avant la fin d'année 2020).

Salle des fêtes : Une étude est engagée afin d'envisager un cloisonnement modulable des locaux existants. Il permettra d'une part d'organiser des réunions (voire des locations de la salle à prix réduit) pour des effectifs plus restreints et d'autre part, de limiter les dépenses de chauffage et d'éclairage. Une autre étude vise à agrandir les locaux afin de disposer d'une cuisine et d'une capacité de stockage plus conséquente mais également, de disposer d'une salle de réunion pour l'Association des fêtes, le Cafés des Séniors ou toute autre association.

Espace Saint Jean : Cet espace contigu à l'étang à l'entrée du bourg a servi par le passé pour les feux de Saint Jean, feux d'artifice, etc. La commune étant propriétaire du champ de l'autre côté du chemin, cette zone plus vaste est plus propice pour les festivités rassemblant du public. En conséquence, les élus envisagent d'installer derrière le calvaire une aire de jeux avec des équipements adaptés pour les jeunes enfants (par exemple : toboggan, balançoires, mini mur d'escalade, etc.). La surface de la zone permettra peut être d'installer également une aire d'équipement fitness pour les adolescents et les adultes. Cet équipement viendrait en complément d'un parcours de santé commençant le long du chemin longeant le hangar de la commune et qui est également à l'étude.

Travaux rue de Sanvic : Une étude est demandée au SEZEO (Syndicat des Energies Zones Est de l'Oise) quant à l'enfouissement du réseau électrique dans cette partie de la commune. Comme il est également envisagé la réfection de la voirie (réfection de la chaussée, réalisation d'emplacements de parking, végétalisation des trottoirs sur un côté, etc.), il convient que la planification de ces deux séries de travaux soit prévue de façon rationnelle.

Travaux rue du château : des riverains étant régulièrement affectés lors d'épisodes de pluies intenses, il est envisagé de trouver une solution quant à l'écoulement des eaux pluviales.

Canicule : Les épisodes de grande chaleur se répétant avec plus d'acuité, l'équipe municipale envisage l'acquisition de climatiseurs portables qui seront mis gracieusement à la disposition des personnes de plus de 70 ans qui en feront la demande. L'étude de marché est engagée d'ici la fin de l'année pour une acquisition en début d'année 2021 afin d'envisager les prêts dès la fin du printemps prochain. Une autre solution aurait pu être de réaliser une salle climatisée dans les locaux communaux où les personnes affectées puissent se réfugier, les élus ont privilégié la première solution qui permet aux personnes concernées de ne pas avoir à se déplacer.

Fleurissement : L'entretien des fleurs diverses installées dans la commune posant un réel problème en période de sécheresse, il est envisagé l'installation d'un arrosage automatique plus particulièrement dans les massifs installés devant la mairie. Par ailleurs, afin d'améliorer l'embellissement de notre commune, l'installation de nouvelles fleurs, massifs, arbres, troènes, etc. est également possible. Toutes les personnes inspirées et intéressées sont invitées à partager leurs idées en prenant contact avec **Sylvie Vieville**, conseillère municipale responsable de la Commission Fleurissement.

Bibliothèque : La permanence de la bibliothèque a repris un mardi sur deux (semaine Poubelle Jaune) de 18 h à 19 h. Les élus, au nom de tous les administrés de la commune, remercient chaleureusement madame Béatrice Paturet qui assure bénévolement cette permanence. Elle est également volontaire pour répondre à toute demande individuelle en dehors de cette permanence. Il convient de prendre contact directement avec elle.. Il est rappelé que les livres, journaux, etc. mis à la disposition du public sont accessibles à tous les âges.

Par ailleurs, dans le cadre de la bibliothèque, l'équipe municipale envisage d'organiser des cours d'anglais financés sur le budget communal pour les enfants et les jeunes adolescents (par ex les mercredi ou samedi).

Avant de s'engager plus avant (notamment dans la recherche d'un personne compétente pour assurer cette activité), un sondage auprès de la population sera organisé afin de savoir si cette proposition correspond à une réelle demande. La mise en œuvre de ce projet suppose quelques conditions prérequis notamment une forme d'engagement de la part des familles et des enfants intéressés afin d'assurer la pérennité du projet.

Timing prévisionnel : sondage de la population et préparation du projet durant le mois d'octobre pour une mise en œuvre après les vacances de Toussaint.

Si des activités autres que des cours d'anglais semblent plus intéressantes, l'équipe municipale est ouverte à toutes les suggestions.

Les démarches en mairie

Une rubrique récurrente dans le bulletin municipal présentera les différentes démarches administratives qui peuvent être effectuées à la mairie en s'adressant au secrétariat ouvert au public (*voir ci-dessous*). Le manque de place dans cette édition amène à reporter le démarrage de cette rubrique dans les prochains bulletins.

Information sur la location de la salle communale :
En raison de la COVID et en conformité avec les décisions prises par la préfecture de l'Oise (pas de rassemblement de plus de 10 personnes), la salle communale est fermée par arrêté municipal (donc pas de location) jusqu'au **31 décembre 2020**.

Permanences en mairie

Secrétariat ouvert au public

- mardi 10 h – 11 h 30

- jeudi 13 h 45 – 15 h 15

mail : mairie.plessierderoye@wanadoo.fr

téléphone : 03 44 43 72 29 (*pas ..75 29*)

Attention modification et correction par rapport au précédent bulletin.

Vivre et décider ensemble

Ecoles Maternelle et Primaire La mairie de Lassigny a décidé en concertation avec les élus de Crapeaumesnil, Fresnières, Gury et Plessier de Roye de procéder à une augmentation du prix du repas de cantine (augmentation d'environ 7 % pour un repas à 5,10 €). Cette augmentation est motivée par l'obligation de fournir deux repas bio et un repas végétarien par semaine. De plus, l'augmentation des effectifs impose l'embauche d'un adulte pour encadrer les enfants. Enfin, les précautions dues à la Covid engendrent des contraintes qui ont un coût financier. Consciente des efforts supplémentaires demandés aux familles, l'équipe municipale a décidé de prendre en charge une partie du coût sur le budget communal. Les aides apportées tiendront compte du quotient familial.

Par ailleurs, les communes de Plessier et Lassigny ont signé une Convention afin que les enfants résidant à Plessier puissent profiter des activités périscolaires du matin et du soir. Ces activités sont gérées par le Centre Social et Culturel de Lassigny et seront facturées aux familles suivant un barème de la CAF.

Attentifs aux autres : Quelques rappels :

Feux : il est strictement interdit de brûler des végétaux ou tout autre débris. Ceux-ci doivent être déposés en déchetterie.

Travaux et bruits : les travaux de bricolage, tonte, etc. susceptibles d'occasionner une pollution sonore sont limités aux horaires suivants :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

- Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

- Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Animaux : Les propriétaires d'animaux en particulier de chiens doivent prendre les dispositions afin d'éviter toute gêne pour le voisinage ou les passants (abolements intempestifs, comportement agressif, tenue en laisse sur la voie publique). Réciproquement, toute personne mise en présence d'un animal dont il n'est pas le propriétaire se doit d'avoir une attitude correcte et non maltraitante.

Entretien des terrains : Les propriétaires de terrain privé ont l'obligation d'entretenir leur terrain et notamment de disposer de haies à une certaine distance de la clôture les séparant du terrain contigu (50 cm pour

plantation de hauteur inférieure ou égale à 2 m. voir : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614> et <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1525>)

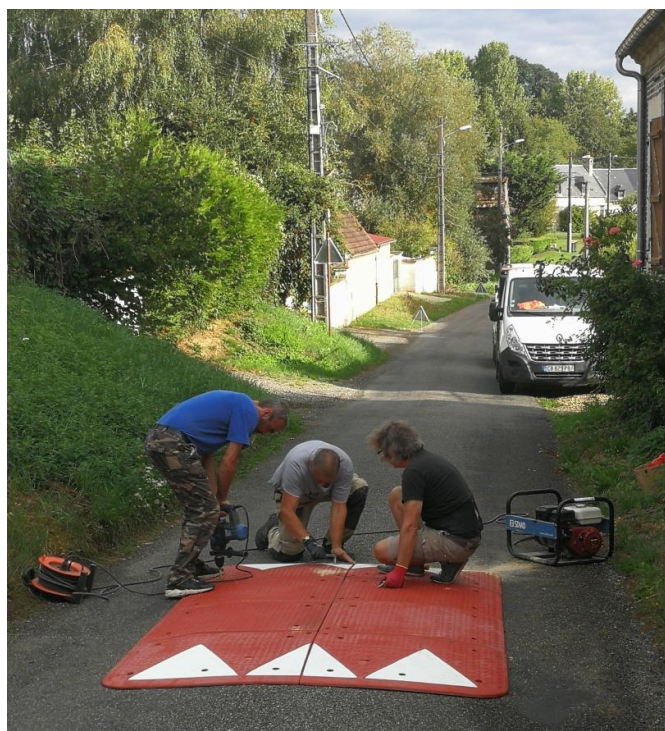
COVID : L'Education Nationale ayant décidé pour la rentrée scolaire 2020-2021 le port obligatoire du masque pour tous les collégiens et lycéens dans les enceintes scolaires, l'équipe municipale de Plessier est consciente qu'au-delà la gêne occasionnée, cette obligation a un coût réel pour les familles. Aussi, une distribution gratuite a-t-elle été organisée le samedi 29 août aux adolescents concernés qui ont reçu chacun 6 masques lavables (2 à 3 jours de consommation soit au total 120 masques).

La situation provoquée par la COVID étant imprévisible, tous les administrés rencontrant des difficultés ou des problèmes sont invités à prendre contact avec les élus soit lors de la permanence en mairie (mardi et jeudi 18h-19h) soit un contact direct.

L'équipe municipale ne peut que renouveler ses recommandations de prudence et de comportement adapté face à cette pandémie : port du masque dans les lieux publics fermés notamment les magasins, lavage régulier des mains, distanciation et précautions renforcées à l'égard des personnes fragiles. Seules la solidarité et la responsabilité nous permettront de surmonter collectivement cette épreuve inédite.

Le 14 juillet 2020 à Plessier Cette année, après le feu d'artifice le 13 juillet au soir, les festivités se sont poursuivies le lendemain par une petite randonnée sur les chemins de la Commune, une cérémonie aux monuments aux morts pour célébrer le centenaire de son inauguration et enfin un repas chaleureux qui a réuni près de 70 personnes. Merci aux volontaires qui ont permis la réalisation de ce repas qui s'est tenu dans le respect des obligations sanitaires : masques, gel, distanciation avec des tables par famille, barquettes individuelles, etc. Une structure gonflable avait été mise en place pour les enfants après vérification du respect des normes sanitaires : on ne peut que regretter le faible nombre en ayant profité. Comme dit l'adage « les absents ont toujours tort ». Quant aux présents, qu'ils soient remerciés d'avoir participé à ce moment convivial.

L'équipe municipale en action : Suite à de nombreuses remarques des riverains de la rue des Genêts à Belval sur la vitesse excessive de certains automobilistes et les dangers encourus, un ralentisseur a été installé le vendredi 21 août au matin.



Communication L'équipe municipale s'est engagée à améliorer la communication avec les administrés. Un site internet communal est en construction et devrait être accessible dans les semaines qui viennent. Dès aujourd'hui, la commune a adhéré au dispositif **PanneauPocket** qui permet d'informer en temps réel toutes les personnes ayant chargé l'application.

Pour les administrés : il suffit de charger (gratuitement) sur un smartphone l'application **PanneauPocket** et de mettre en favori la commune de Plessier de Roye. Après avoir réglé les notifications (alerte sonore ou visuelle) dans les Paramètres, ils seront alors prévenus en temps réel de tous les ajouts informatifs faits par la commune.

Pour la commune : c'est le moyen de mettre en ligne toutes les informations utiles à la population qu'elles viennent de la commune ou de toutes les collectivités territoriales (département, région, etc.)

Pour des informations plus détaillées, voir les documents joints à ce bulletin ou se renseigner sur le site <https://www.panneaupocket.com/>

Parole libre

Comme indiqué dans le précédent bulletin, deux panneaux d'expression libre seront installés avant la fin du mois respectivement dans le bourg et à Belval. Ils sont mis à la disposition de toute association, toute personne souhaitant faire connaître des informations d'intérêt général. Il convient évidemment que cet affichage se fasse dans le respect de la légalité et de la courtoisie.

Trois nouveaux panneaux d'affichage officiel (sous verre et sous clef) vont également être installés respectivement à la mairie, près de l'église et à Belval.

Rappel : Toute association ou personne désireuse de faire passer un message d'intérêt général à l'ensemble des administrés de Plessier de Roye peut soumettre son texte (signé) aux élus responsables de la Commission Communication.

Informations utiles

Dans le cadre de son plan de relance, le Conseil départemental de l'Oise a décidé d'insérer un volet en faveur du pouvoir d'achat des ménages. Deux aides sont prévues :

- une **Aide à la garde d'enfants de moins de 3 ans** à raison de 480 € par an et par enfant.
- une **Aide à l'achat d'un vélo électrique** pour tous à raison de 300 € par foyer fiscal.

Dates à retenir :

Pré-inscription à partir du 17 août 2020

Dépôt des demandes à partir du 16 novembre 2020

Informations et inscriptions sur le site du département :

www.oise.fr

Un peu d'histoire...

A l'occasion de chaque numéro du bulletin, on se propose de reprendre chaque panneau explicatif du circuit du Plémont qui traverse notre village.

Parcours historique de la butte de Plémont

A la fin septembre 1914 se déroulent dans la région de Lassigny de violents combats. C'est dans cette région que commence le mouvement stratégique qui porta les armées adverses jusque la mer du Nord. Le mamelon de Plémont aux mains des allemands assure des vues sur tout le front français. D'immenses travaux de fortifications sont exécutés pour créer une véritable forteresse militaire.

Le 18 mars 1917, les allemands se retirent de leurs positions. Aussitôt les habitants reviennent et se réinstallent dans les ruines ou les baraquements provisoires. Un an après leur départ, les allemands sont de retour. La défense de la butte de Plémont devient alors un enjeu stratégique pour les français, avec objectif de ralentir l'avancée allemande. Le 9 juin 1918, l'offensive allemande reprend dans l'Oise et les allemands enlèvent le massif du Plémont après pas moins de quatorze assauts successifs. Ils y resteront jusqu'en août 1918.

Panneau 1 : L'avant guerre. Le canton de Lassigny vit principalement en 1914 autour de l'agriculture et du petit artisanat. La vie y est paisible et prospère. Le jeudi de chaque semaine, un petit marché de produits locaux (beurre, volaille, œufs...) anime le bourg de Lassigny. En ce début d'été 1914, la population est très loin des préoccupations politiques et des tensions internationales qui vont d'ici peu bouleverser à tout jamais ce petit coin de France. *A suivre dans le prochain bulletin ...*

